

Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 20
- procurations : 6
- ayant pris part au vote : 26

DÉLIBÉRATION n° 2020/099

L'an deux mille vingt et le 27 Octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 21 Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO, Philippe LACOSTE et Laurent LAGES.

Procurations : Françoise PIQUE à Isabelle ORTE, Cindy SIBÉ à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES à Joël MANO.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD et Maurine FOSSAT.

Secrétaire de séance : Carine VIDAL

OBJET : Adoption du procès-verbal n° 2020/04 du 21 Juillet 2020

M. le Maire demande de bien vouloir formuler les observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 21 juillet dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

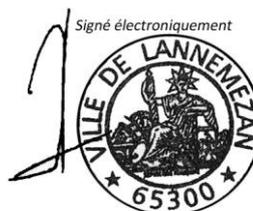
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 21 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES),

DECIDE

➤ d'approuver le procès-verbal n° 2020/04 du Conseil Municipal du 21 Juillet 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement



Affiché le 28/10/2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20201028-2020-099-DE Date de télétransmission : 28/10/2020 Date de réception préfecture : 28/10/2020
